RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 08616
Numéro SIREN : 442 222 535
Nom ou dénomination : ABERCROMBIE & KENT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2018 sous le numéro de dépôt 36895

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-06-2018

N° DE DEPOT : 036895

N° GESTION : 2002B08616

N° SIREN : 442222535

DENOMINATION : ABERCROMBIE & KENT FRANCE

ADRESSE : 5 Passage d Enfer 75014 Paris

MILLESIME : 2017

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Abercrombie & Kent France S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Abercrombie & Kent France S.A.S.
5 Passage d'Enfer - 75014 Paris
Ce rapport contient 26 pages
Référence : JE-182-014

KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Abercrombie & Kent France S.A.S.

Siège social : 5 Passage d'Enfer - 75014 Paris
Capital social : €.40 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abercrombie & Kent France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 16 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



John Evans
Associé

SAS A & K FRANCE

5 PASSAGE D'ENFER

75014 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Amort. et Dépréc.	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	15 510	11 586	3 923	6 072
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 250		7 250	7 250
TOTAL (II)	**22 760**	**11 586**	**11 173**	**13 322**
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	244 512		244 512	211 847
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	26 234		26 234	25 806
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 129		4 129	10 712
TOTAL (III)	**274 876**		**274 876**	**248 366**
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**297 636**	**11 586**	**286 049**	**261 688**

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 7 250

(3) dont créances à plus d'un an

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	40 000	40 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 000	3 699
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	113 385	76 131
	Résultat de l'exercice	**4 666**	**37 555**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**162 051**	**157 384**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 904	12 054
	Dettes fiscales et sociales	113 277	91 260
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	818	991
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**123 999**	**104 304**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**286 049**	**261 688**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	4 666,07	37 554,54
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	123 999	104 304
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	425 442		425 442	476 609
	Montant net du chiffre d'affaires	**425 442**		**425 442**	**476 609**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 949	2 949
	Autres produits			1 578	4 310
	Total des produits d'exploitation (1)			**429 969**	**483 868**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			84 401	82 828
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 070	3 776
	Salaires et traitements			239 064	238 496
	Charges sociales du personnel			91 474	94 975
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 460	7 764
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			290	
	Total des charges d'exploitation (2)			**424 759**	**427 840**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**5 210**	**56 028**

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017	31/12/2016
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 210**	**56 028**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**5 210**	**56 028**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	544	18 473
	TOTAL DES PRODUITS **TOTAL DES CHARGES**	**429 969** **425 303**	**483 868** **446 313**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**4 666**	**37 555**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **286 049** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **429 969** euros
  - un total charges de **425 303** euros

  - dégage un résultat de **4 666** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2017**
- finit le **31/12/2017**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A & K FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **286 049** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **429 969** euros et un total **charges** de **425 303** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **4 666** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

La société a été crée le 31 mai 2002 à Paris pour représenter les sociétés du Groupe A&K en France sous forme de SAS avec comme objet social l'activité bureau de représentation en charge du marketing des produits A&K.
L'établissement secondaire de Valbonne a été créé le 1/01/2007 pour l'activité dite de "Voyage et Tourisme réceptif" exercée en vertu d'une licence du 27/07/2007 pour les touristes étrangers venant en France (cf.
2.1.).
L'effectif de la société est de 5 personnes au 31 décembre 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, à savoir :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

- Logiciels	1 an
- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel informatique	4 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières ne sont constituées que de cautions versées.

Stocks et en cours

Néant

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances et dettes en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances au derniers cours est portée au bilan en écart de conversion actif ou passif. En cas de perte latente résultant de cette conversion, une provision pour perte de change est constituée.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

La société provisionne les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus ou en cours rendent probables.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Chiffre d'affaires

Les activités de la société:

a) l'activité de marketing auprès du groupe Abercrombie & Kent auprès d'Abercrombie & Kent DMC Marketing selon un accord de représentation du 5 juillet 2002 (exonérée de TVA);

b) l'activité dite de voyage réceptif a été abandonnée depuis 2010;

c) l'activité de location de villa facturée auprès d'Abercrombie & Kent Ltd (exonération de TVA) depuis début 2008. Cette activité avait été limitée depuis 2010. Elle est gérée par une seule personne concernant le sud de la France.

Continuité d'exploitation

-Les résultats bénéficiaires réalisés au titre des exercices 2009,2010,2011,2012 et ainsi que 2013 ont permis la reconstitution des capitaux propres au 31/12/2013.
Les états financiers de la société au 31 décembre 2017 ont donc été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Consolidation et entreprises liées

- Les comptes de la société sont consolidés par la société Abercrombie & Kent Europe Ltd, sise à St Georges House - Cheltenham, Gloucestershire - GL50 3LG- UK.

- Entreprises Liées

Compte	Libellé	Débit	Crédit
451200	Groupe A&K Ltd Compte courant	10 113,25	
451600	Sanctuary Retreats Limited Compte Courant	202 717,41	

- Les produits réalisés avec les entreprises liées correspondent à la totalité du chiffre d'affaires.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 7 047 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.
Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.
Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	7 302					7 302
Matériel de transport	23 386			23 386		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 780		2 730		7 302	8 208
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**43 468**		**2 730**	**23 386**	**7 302**	**15 510**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	7 250					7 250
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 250**					**7 250**
TOTAL	**50 718**		**2 730**	**23 386**	**7 302**	**22 760**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 262	2 921		6 183
	Matériel de transport	22 996		22 996	
	Matériel de bureau, mobilier	11 137	539	6 273	5 404
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**37 395**	**3 460**	**29 269**	**11 586**
	TOTAL	**37 395**	**3 460**	**29 269**	**11 586**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Créances et Dettes

CREANCES	Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 250	7 250	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 999	1 999	
	Impôts sur les bénéfices	26 455	26 455	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 228	3 228	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	212 831	212 831	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	4 129	4 129	
	TOTAL DES CREANCES	**255 892**	**255 892**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

DETTES		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 904	9 904		
	Personnel et comptes rattachés	54 719	54 719		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 660	52 660		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 898	5 898		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	818	818		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**123 999**	**123 999**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	40 000,00	1,0000	40 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**40 000,00**	**1,0000**	**40 000,00**

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2017	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2	
	Professions intermédiaires		
	Employés	3	
	Ouvriers		
	TOTAL	**5**	

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
Totalisation	

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2017

Libellé	Montant
CICE 2017	7 047
Totalisation	**7 047**

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**92 959**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**9 785**
FACTURES NON PARVENUES	*9 785*	
Dettes fiscales et sociales		**83 174**
DETTES PROV CONGES PAYES	*26 315*	
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A P	*28 404*	
CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	*10 628*	
AUTRES CHARGES SOCIALES A P	*11 930*	
CHARGES A PAYER	*5 898*	

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 785	11 900	(2 115)	*-17,77*
Dettes fiscales et sociales	83 174	60 197	22 977	*38,17*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**92 959**	**72 097**	**20 862**	*28,94*

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2017**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**4 129**
ASSURANCE		301	
MAINTENANCE INFORMATIQUE			
VOYAGE		2 829	
LOYER OFFICE EXTRA		1 000	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**4 129**

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 129	10 712	(6 582)	*-61,45*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**4 129**	**10 712**	**(6 582)**	*-61,45*

AZUR CONSEILS - CPECF	SAS A & K FRANCE

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2017
Total des Produits à recevoir	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	31/12/2017	31/12/2016	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances			
TOTAL			

Abercrombie & Kent France SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social : 5 Passage d'Enfer 75014 Paris

R.C.S Paris 442 222 535

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 26 avril à dix heures,

Dans les bureaux situés à Cheltenham (UK),

La société Sanctuary Retreats Ltd, représentée par Monsieur Robin Perry, Associé unique de la Société, convoquée par le Président de la Société, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)
- le rapport de gestion du Président
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- le texte des projets de résolutions.

A pris les décisions ci-après rapportées portant sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 et L.227-11 du Code de commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La séance est présidée par Monsieur Robin Perry, en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, le cabinet KPMG AUDIT, représenté par Monsieur John Evans, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que l'Associé unique, présent, possède la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Première décision

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, et d'une manière générale la gestion sociale de la Société pendant cet exercice, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

L'associé unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Président.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Deuxième décision

L'associé unique constate, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que le résultat de l'exercice est un bénéfice qui s'élève à 4.666 euros.

L'associé unique approuve la proposition du Président quant à l'affectation de ce résultat et, en conséquence, décide que le bénéfice de l'exercice de 4.666 euros soit affecté au compte report à nouveau.

Enfin, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Troisième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ne comprennent aucune dépense et charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Quatrième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au titre de cet exercice.

L'associé unique constate en outre que les conventions approuvées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Cinquième décision

L'associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Sixième décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale de l'associé prévue par ce texte de statuer sur un projet d'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, en suivant les procédures prévues par les articles L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'associé unique décide de donner au Président, tous pouvoirs pour :

- Augmenter le capital de la Société d'un montant qui ne pourra excéder 1.200 euros, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise susceptible d'être mis en place sur les actions de la Société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code de travail.
- Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président, lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code de travail.
- Dans le cadre de la présente délégation, l'associé unique décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.
- La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente décision.
- L'associé unique délègue tous pouvoirs au Président pour :
  - Réaliser l'augmentation de capital susvisée déterminée par l'assemblée générale, par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés ;
  - Fixer les modalités de cette émission ;
  - Déterminer le prix de souscription ;

- Prévoir la mise en plan d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital à réaliser en exécution de la présente décision ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts, établir tous rapports complémentaires et faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette décision est rejetée par l'associé unique.

Septième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes déclarations et/ou formalités rendues nécessaires par les présentes délibérations.

Cette décision est adoptée par l'associé unique

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'associé unique.

Le Président
M. Robin Perry

Sanctuary Retreats Ltd
représentée par
M. Robin Perry